

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2230 (Rect)

présenté par

Mme Mazetier, Mme Coutelle, Mme Quéré, M. Le Roch, Mme Olivier, M. Rouillard, Mme Romagnan, Mme Clergeau, Mme Françoise Dumas, Mme Bouziane-Laroussi, M. Premat, M. Villaumé, Mme Lousteau, Mme Récalde, M. William Dumas, M. Jalton, M. Bardy, Mme Orphé, Mme Crozon, M. Borgel, M. Bies, Mme Pochon, M. Delcourt, M. Roig, M. Marsac, Mme Martinel, M. Philippe Doucet, Mme Bruneau, M. Le Bris, Mme Laurence Dumont, M. Bleunven, M. Blazy, M. Burroni, Mme Troallic, Mme Imbert, Mme Gueugneau, Mme Descamps-Crosnier, Mme Carrey-Conte, Mme Capdevielle, Mme Dessus, M. Kalinowski, Mme Le Dain, Mme Tallard et M. Hammadi

ARTICLE 38

Après l'alinéa 65, insérer l'alinéa suivant :

« *m*) Elles peuvent engager des actions de soutien à la labellisation de centres dédiés à l'endométriose dans les territoires, en certifiant des équipes pluridisciplinaires existantes d'un label endométriose. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un réseau national de structures de soins consacrés à cette maladie méconnue de l'endométriose qui touche aujourd'hui une femme sur dix, et promouvoir la labellisation de centres dédiés.

L'endométriose est une maladie invasive, chronique et très souvent invalidante qui touche actuellement une femme sur dix et qui nécessite l'intervention d'équipes médicales pluridisciplinaires (gynécologue, urologue, gastrologue, pneumologue, radiologue, etc....)

Les effets de cette maladie sont accentués par la méconnaissance, par le corps médical, de la maladie et de ses protocoles de prise en charge. Cette méconnaissance est responsable aujourd'hui d'un retard de diagnostic très tardif (6 ans en moyenne) entraînant une multiplication des rendez-vous médicaux et une aggravation de la maladie, et de la répétition d'actes opératoires réalisés par

des chirurgiens non spécialisés en endométriose et entraînant là aussi un risque d'aggravation de la maladie.

Cette prise en charge a minima de l'endométriose a des répercussions financières non négligeables sur le système de soins. Ainsi, selon une étude (avril 2012) de la Fondation mondiale de recherche sur l'endométriose, le coût moyen par femme et par année s'élève à de 9579 €(coûts directs relatifs aux soins 3113 € et 6298 € d'perte de productivité pour l'employeur).

Des actions de soutien à la labellisation de centres dédiés à l'endométriose par les ARS permettraient de renforcer la connaissance de la maladie, faciliter le parcours du patient, et réduire ainsi l'errance médicale et la multiplication des rendez-vous.